

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 12 OCTOBRE 2015**

**Délibération n° D-2015-369**

**Projet Educatif de Territoire - Avenant n°1**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 06/10/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 19/10/2015

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Josiane METAYER

**Excusés :**

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN.

**Direction de l'Education**

**Projet Educatif de Territoire - Avenant n°1**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

A l'occasion de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en 2013, la Ville de Niort a initié l'élaboration d'un Projet Educatif de Territoire (PEDT) applicable sur les années scolaires 2013/2014 à 2015/2016.

Ce projet a été validé par la commission d'instruction en novembre 2013 puis signé en décembre 2013 par la Ville de Niort et par Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres et Monsieur le Recteur d'Académie.

Le PEDT formalise l'engagement des différents partenaires de l'Education à se coordonner pour organiser, sur un territoire, des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

Il vise à favoriser les échanges et les coopérations qui sont profitables à l'enfant mais aussi aux professionnels et à apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques de chaque territoire, de chaque famille, de chaque enfant.

Le PEDT, dans sa version actuelle, concerne les écoles publiques de Niort et les centres de loisirs municipaux.

Il associe, par ailleurs, aux étapes de son élaboration et de sa mise en œuvre, différents partenaires tels que :

- l'Education Nationale ;
- les parents ;
- le tissu associatif local ;
- la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole des Deux-Sèvres ;
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;
- la Protection Maternelle Infantile ;
- la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Aujourd'hui, la Ville est sollicitée par les établissements privés d'enseignement de Saint Florent, Notre Dame-Saint Joseph et Sainte Thérèse-Saint André sous contrat d'association avec l'Etat. Ces derniers souhaitent, dans un premier temps, s'associer à la démarche du PEDT en cours, en souscrivant aux objectifs éducatifs tels qu'énoncés dans le PEDT. Ils demandent, par ailleurs, à prendre part dans un second temps, à la mise à jour du PEDT prévue pour septembre 2016.

Comme précisé par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale dans sa lettre du 12 mai 2015 adressée aux Maires et Présidents d'EPCI des Deux-Sèvres, lorsque le Maire a conclu un PEDT pour les écoles publiques de sa Commune, il doit donner suite à la demande des établissements privés d'enseignement sous contrat, sous peine d'atteinte au principe d'égalité devant la loi.

Un avenant est par conséquent nécessaire afin de tenir compte de ces établissements sous contrat, en tant que partenaire sur le territoire, dans la mise en œuvre des objectifs éducatifs énoncés dans le PEDT actuel et à venir.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant au Projet Educatif de Territoire ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	2
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO